

DECISION DU PRESIDENT
N°2024-455

Attribution du marché 24-601 – Elaboration des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et prestations d'accompagnement pour la commune de Pornic et Pornic agglo Pays de Retz

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration du bilan gaz à effet de serre entre la ville de Pornic et Pornic agglo Pays de Retz

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à l'élaboration des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et aux prestations d'accompagnement pour la commune de Pornic et Pornic agglo Pays de Retz décomposé en 2 tranches (tranche optionnelle 1 : outil de suivi des données de BEGES)

QUE le présent marché de prestations intellectuelles est inférieur à 90 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 24-25/08/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- AKAJOULE (44600 SAINT NAZAIRE)

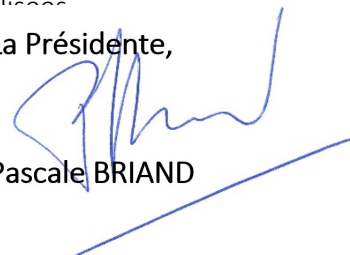
ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 29 200.00 € HT soit 35 040.00 € TTC, décomposé de la façon suivante pour chaque collectivité membre du groupement de commande :

- Pornic agglo Pays de Retz : 15 400.00 € HT soit 18 480.00 € HT
 - o Tranche ferme : 14 600.00 € HT
 - o Tranche optionnelle 1 : 800.00 € HT
- Ville de Pornic : 13 800.00 € HT soit 16 560.00 € HT
 - o Tranche ferme : 13 000.00 € HT
 - o Tranche optionnelle 1 : 800.00 € HT

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées

La Présidente,



Pascale BRIAND

Fait à Pornic, l

Acte certifié exécutoire à Pornic

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20241016-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 16-10-2024

Publication le : 16-10-2024

Acte mis en ligne le 22-10-2024

La Présidente,
Pascale BRIAND